# **ASSURANCE GROUPES** CONFIANCE





#### LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Groupes Confiance » n°14204)



### **VOS GARANTIES**

☑ OPTION N° ......

- ☐ Extension RETOUR IMPOSSIBLE
- ☐ Option PROTECTION SANITAIRE

1	一
	_0
	DV.

## **VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL**

(n° des Conditions Particulières)


**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE?** 

**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR?** 

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

#### **QUI CONTACTER?**

#### **ASSUREVER**

Service Gestion Clients TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX Tél.: +33 1 73 03 41 01

Mail: gestion@assurever.com



#### **QUI CONTACTER?** 24h/24 - 7j/7

**MUTUAIDE** Assistance Tél.: +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : 8885



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic!

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



## **VOS GARANTIES EN SYNTHESE**

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	OPTIONS N°	Α	В	С	D	E	F
	ANNULATION DE VOYAGE						
	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement				I		
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	<ul> <li>Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne</li> </ul>						
Autres causes d'annulation	<ul> <li>Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne (sauf stipulation contraire)</li> </ul>						
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne						
Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou catastrophe naturelle à destination	<ul> <li>Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne</li> </ul>					•	•
Annulation cas imprévu sans justificatifs (indemnité maximale : 1 000 € / personne)	<ul> <li>Franchise de 30 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne</li> </ul>						
	PRE-ACHEMINEMENT						
Prise en charge d'un nouveau billet ➡ <i>Franchise</i>	Prix du transport initial 20% du coût du billet initial de préacheminement		•	•	-	-	•
	BAGAGES						
Vol, perte, destruction des bagages Retard de livraison des bagages > 24h	• 1 500 € / personne et 7 500 € / évènement • 150 € / personne	-	•	•	-	-	•
	ANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLE	SSURE					
Transport / Rapatriement y compris en cas	Frais réels						
d'épidémie si protection sanitaire souscrite  Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant	Billet retour + taxi						
Présence hospitalisation	<ul> <li>Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi 10 jours)</li> </ul>						
Prolongation de séjour Accompagnement des enfants	<ul> <li>80 € / jour (maxi 10 jours)</li> <li>Billet aller-retour</li> </ul>	_			_		_
Frais médicaux à l'étranger <u>y compris en cas</u>	• 30 000 €	_			_		_
d'épidémie si protection sanitaire souscrite  • Extension USA, Canada, Hong-Kong, Singapour, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande	• 150 000 €						
Urgences dentaires     Frais caisson plongée sous-marine	<ul> <li>160 €</li> <li>2 000 € / pers 10 000 € / évèn (franchise 30 € / pers.)</li> </ul>						
	RETOUR ANTICIPE						
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille ou sinistre au domicile	Billet retour + taxi	•			-	-	•
	ASSISTANCE EN CAS DE DECES						
Transport	Frais réels						
Frais de cercueil	• 2 500 €	•			•	-	•
Retour des membres de la famille ou accompagnant	Billet retour + taxi						
	ASSISTANCE VOYAGE						
Avance de caution pénale Frais de recherche et de secours	• 7 500 € • 4 500 €	_			_	_	_
Avance de fonds	• 4 500 € • 1 500 €	_			•		_
	INTERRUPTION DE SEJOUR						
Suite à un retour anticipé ou rapatriement médical	Prorata temporis ou avoir du prix initial						
	INDIVIDUELLE ACCIDENT						
Capital décès ou invalidité permanente	• 15 000 € maxi / personne et 70 000 € maxi / évén.						
Indemnité pour les enfants mineurs	• 7 500 € maxi / personne et 35 000 € maxi / évén.  RETOUR IMPOSSIBLE					•	•
Frain de prolongation de aéistre							
Frais de prolongation de séjour	• 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (max. 5 nuits et 1 nuit de franchise)	0			0	0	0
	PROTECTION SANITAIRE						
Annulation maladie grave suite épidémie ou pandémie et absence de vaccination contre Covid 19 Annulation refus d'embarquement suite à prise de température	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise 30 % avec un minimum de 20 € / personne				0	o	0



TSA 72218 18039 BOURGES CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com



